

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Date de convocation : le 3 février 2023
Date d'affichage : le 3 février 2023
Nombre de conseillers : en exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 15
 Dont pouvoir (s) : 03

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS LE JEUDI NEUF FEVRIER A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Françoise COHAN, Elodie DESABAYE, Jérôme BOULET DE LA VALLEE, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB et Pascal SCHWARTZ.

Pouvoirs de : Anne BERICHI à Françoise COHAN ; Jean-Luc ENJALBERT à Bernard LEBOEUF ; Chantal QUERNIARD à Alain LOEB.

Absents excusés : Anne BERICHI, Chantal QUERNIARD et Jean-Luc ENJALBERT

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

**OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE ET MISE EN CONFORMITE REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT
 SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX »
 MISE A JOUR DE LA DELIBERATION VALIDATION PROJET DEFINITIF
 AVEC LA REATTRIBUTION DU LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES**

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à la délibération prise le 19/12/2022 lors de la séance 6 au sujet de l'attribution des lots et de ses annexes financières, notre architecte Caroline Thibault nous a informés par mail le 06/01/2023 avoir pris connaissance de l'annonce suivante publiée dans le B.O.D.A.C.C. en fin d'année (copie ci-joint) indiquant que la société SEMAP (entreprise pressentie pour le lot 4 : menuiseries extérieures) avait fait l'objet d'un jugement prononçant la liquidation judiciaire au 15 décembre 2022.

Conformément à l'article L2141-12 du Code de la Commande Publique, la société SEMAP devait informer le maître d'ouvrage de sa nouvelle situation judiciaire. La société n'étant pas en mesure de fournir la preuve du paiement des charges sociales et impôts dus, de ce fait sa candidature et son offre ont été automatiquement rejetées (art. L2141-2 du CCP). Aussi, du fait de la procédure collective de liquidation judiciaire, cette offre et sa candidature sont automatiquement rejetées. (art L2141-3 du CCP).

Suite à la déclaration d'infructuosité du lot n°4 MENUISERIES EXTERIEURES en date du 11/01/2023, notre architecte a consulté directement les entreprises en leur envoyant le DCE. La date limite de réception des offres a été arrêtée au 31/01/2023.

A l'issue de cette consultation, 2 entreprises ont transmis leur offre pour le lot 4 : **MENUISERIES EXTERIEURES**.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération, établi par Caroline Thibault, Maître d'Œuvre, l'offre la mieux notée a été retenue pour le **LOT 04 : MENUISERIES EXTERIEURES**.

Madame La Maire demande aux membres du conseil municipal de :

- Procéder **UNIQUEMENT** à l'attribution du **LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES**, représenté dans le tableau ci-dessous. Les autres lots restent attribués, comme indiqué, dans la délibération DB02, séance 6 du 19/12/2022).

L'attribution du lot 4 s'effectue par vote à bulletin secret : Les résultats sont reportés dans le tableau ci-dessous.
 Les 2 Assesseurs désignés sont : xx xx

LOTS	DESCRIPTION	ENTREPRISES SELECTIONNEES	MONTANTS DES ACTES ENGAGEMENTS	VOTES A BULLETIN SECRET/LOT	pour information	
					MONTANTS BOAMP(Bulletin officiel des annonces des marchés publics)	ESTIMATIONS MOE (maîtrise d'Œuvre)
1	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	GARNIER	151 967,62 €	10 VOIX GARNIER / 5 BLANCS	125 288,00 €	125 978,00 €
2	CHARPENTE	BOMATEC	21 432,41 €	10 VOIX BONATEC / 4 VOIX TREUIL / 1 BLANC	22 396,00 €	22 519,00 €
3	COUVERTURE	RENARD	41 487,78 €	11 VOIX RENARD / 4 BLANCS	37 906,00 €	38 114,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	DUTHE FRANCK	37 069,74 €	XX VOIX POUR / XX VOIX CONTRE XX BLANCS	42 025,00 €	42 256,00 €
5	ISOLATION THERMIQUE	DOLPIERRE	111 829,18 €	10 VOIX DOLPIERRE / 1 MAHOBAT / 4 BLANCS	126 943,00 €	127 641,00 €
6	DOUBLAGES CLOISONS FAUX PLAFOND	BTH	57 510,00 €	08 VOIX BTH SAS / 1 VOIX T.P.C.I / 4 BLANCS	69 321,00 €	69 702,00 €
7	REVETEMENT DE SOL - PEINTURE	DOLPIERRE	30 129,00 €	10 VOIX DOLPIERRE / 5 BLANCS	42 771,00 €	43 006,00 €
8	ELECTRICITE	CARELEC	43 950,30 €	10 VOIX CARRELEC / 5 BLANCS	44 090,00 €	44 332,00 €
9	CHAUFFAGE PLOMBERIE	FOLLIN FRERES	75 748,00 €	11 VOIX FOLLIN FRERES / 4 BLANCS	69 106,00 €	69 486,00 €
10	AMENAGEMENTS EXXTERIEURS - VRD	AGORAT TP	67 974,25 €	11 VOIX AGORAT TP / 4 BLANCS	59 241,00 €	59 567,00 €
11	DESAMIANTAGE	NDDE	29 555,25 €	11 VOIX NDDE / 4 BLANCS	31 374,00 €	31 456,00 €
		TOTAL	668 653,53 €		670 461,00 €	674 057,00 €

Précision : les montants dans le rapport d'analyse des offres correspondent au recalage des montants de travaux avec l'évolution des indices entre juin et août 2022 (donc pas encore à jour pour le mois de remise des offres, novembre 2022).

Vu l'attribution du LOT 4 menuiseries extérieures ;

Vu l'acte d'engagement de l'entreprise DUTHE d'un montant de 37 069.74€ HT ;

Compte tenu de ces éléments, il convient d'actualiser l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, celle-ci étant maintenant évaluée à **815 755.00 € HT soit 978 906.00 € TTC, soit une augmentation de + 3 759.74 € HT.**

ENVELOPPE FINANCIERE :

réhabilitation thermique et mise en conformité de l'école élémentaire

ENVELOPPE FINANCIERE ACTUALISEE SUITE A L'ATTRIBUTION DES LOTS

POSTES DE DEPENSES	BASE	MONTANT REHABILITATION THERMIQUE ET REGLEMENTAIRE (€HT)
1. TRAVAUX		
montant des marchés de travaux		668 653,53 €
SOUS-TOTAL 1		668 653,53 €
2. MAITRISE D'ŒUVRE		
Missions de base	8%	50 222,97 €
mission complémentaires (QUANT, OPC)	F	14 480,00 €
diag photovoltaïque	F	792,50 €
SOUS-TOTAL 2		65 495,47 €
3. AUTRES DEPENSES		
Etude de faisabilité	F	1 575,00 €
AMO suivi des études	F	10 850,00 €
Levé géomètre (topo+bâtiment)	F	890,00 €
diagnostic amiante/plomb	F	8 860,00 €
Contrôle visuel après désamiantage	F	700,00 €
audit thermique	F	PM
Etude structurée	F	1 835,00 €
Contrôle technique	2%	9 550,00 €
Coordinateur sécurité et protection de la santé	1%	4 050,00 €
Assurance dommage ouvrage et TRC	1,10%	5 700,00 €
Frais divers (frais d'appel d'offres, jury ...)	F	5 100,00 €
SOUS-TOTAL 3		49 110,00 €
4. PROVISION POUR ACTUALISATION / REVISION / ALEAS		
Aléas et provision pour révisions de prix	5%	32 496,00 €
SOUS-TOTAL 4		32 496,00 €
5. COUT GLOBAL HT (5+6)		815 755,00 €
6. TVA 20%		163 151,00 €
7. COUT PREVISIONNEL GLOBAL TTC		978 906,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :**ATTRIBUTION DES LOTS - VERSION DU 09/02/2023**

MONTANT TOTAL DE L OPERATION (€HT):	815 755,00 €
MONTANT TOTAL DE L OPERATION (€TTC):	978 906,00 €

nomendature	FINANCEMENT	ASSIETTE DE CALCUL	MONTANT ASSIETTE	MONTANT SUBVENTION	Pourcentage participation des personnes publiques sur montant HT
A	ETAT DETR	COUT TRAVAUX + ETUDES	563 000,00 €	221 559,00 €	27,16
B	DEPARTEMENT 27	COUT TRAVAUX + ETUDES	760 491,25 €	193 650,00 €	23,74
D	FONDS DE CONCOURS AGGLO-SEINE-EURE	COUT TRAVAUX + ETUDES	811 895,26 €	198 393,00 €	24,32
E	AUTO FINANCEMENT		811 895,26 €	198 393,26 €	24,32
F	MONTANT TOTAL DE L OPERATION (€HT)			815 755,00 €	
G	TVA (20%)			163 151,00 €	
H	MONTANT TOTAL DE L OPERATION (€TTC)			978 906,00 €	
I	MONTANT FCTVA (16,404%)	H X 16,404%		159 839,64 €	
J	DIFFERENTIEL TVA SUPPORTE PAR LA COMMUNE	I-G		3 311,36 €	
K	MONTANT TOTAL SUPPORTE PAR LA COMMUNE	E+I		201 704,62 €	

Vu l'exposé de Madame la Maire, VU l'analyse de l'offre du LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES établies par Madame Caroline Thibault, Maître d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, 03 voix CONTRE et 02 abstentions, le conseil municipal :

- Approuve le montant des marchés de travaux présentés par la maîtrise d'œuvre au montant de 668 653.53€HT en valeur **des indices entre juin et août 2022**
- Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle, arrêtée au montant de 815 755.00 €HT soit 978 906.00 €TTC et de prévoir ce montant au Budget 2023,
- AUTORISE Madame la Maire à signer le marché du lot n°4 menuiseries extérieures,
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter les organismes bancaires pour répondre au besoin de financement de ce projet.

DIT que les entreprises seront notifiées, suivant la réglementation des marchés publics.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20230209-DB01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20230209-DB01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023